



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

### CONTEXTE NATIONAL

Les communes se doivent de prendre en considération le contexte national ainsi que le projet de loi de finances 2021 qui concerne les collectivités par les mesures qu'il comprend.

L'année 2020 a été marquée par la situation sanitaire liée au COVID 19 ayant entraîné des conséquences économiques importantes en France et en Europe impactant pour les années à venir les collectivités locales.

Depuis l'apparition du virus fin 2019 et suite aux confinements successifs, l'économie doit s'adapter au rythme de l'évolution de l'épidémie et des mesures de restrictions pour y faire face.

Après une reprise de la croissance dans la zone euro au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 avec une augmentation trimestrielle du PIB de 0.4%, la croissance a ralenti aux 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> trimestres 2020 et devrait stagner au 4<sup>ème</sup> trimestre. Pour les trimestres à venir, la croissance reste orientée à la baisse mais une récession devrait être évitée.

Dans ce contexte incertain, la croissance du PIB en zone euro devrait atteindre environ - 6 % en 2020.

Au-delà des mesures d'urgence prises, le Gouvernement a lancé un plan de relance pour les années 2021 – 2022 de 100 milliards d'euros financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe.

La pandémie a bouleversé l'année 2020 et va laisser des traces pour 2021. Le projet de loi de finances 2021 met en avant le rôle du service public local au niveau de l'investissement public. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement en privilégiant quelques grands thèmes comme l'écologie, les nouvelles mobilités, la santé et le sport.

Les principales orientations de la loi de finances 2021 sont : la poursuite de la refonte de la fiscalité locale, la stabilité des dotations et le plan de relance.

- Concernant la refonte de la fiscalité locale, la réforme entamera une nouvelle phase. Nous sommes en effet dans la dernière phase concernant la réforme de la TH, qui sera supprimée d'ici 2023. En 2020, les ménages faisant partie des 80% les moins favorisés ont été entièrement dégrévés de la taxe d'habitation. En 2021, la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) affectée alors aux Départements est affectée aux communes.

Ce transfert vise à compenser, en majeure partie, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Ce sont au tour des ménages les plus aisés de bénéficier de la réforme en 2021. Ils profiteront ainsi d'un premier dégrèvement de 30%. Puis en 2022, ils bénéficieront d'un dégrèvement de 65% et une exonération totale dès l'automne 2023. Ces dégrèvements accordés au ménage n'impacteront pas directement le budget puisqu'ils seront entièrement compensés par l'Etat. Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

- Stabilité globale des concours financiers de l'Etat : la DGF sera stable en 2021. Les composantes de la DGF et les dotations de soutien à l'investissement évolueront dans les mêmes proportions qu'en 2020.

- Le volet territorial du plan de relance : Annoncé début septembre, le plan de relance, d'une envergure de 100 Mds€ sur 2 ans se décline autour de trois priorités :

- le verdissement de l'économie (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),

- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...),

- le soutien aux plus fragiles (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).

Le gouvernement assure que les collectivités locales vont avoir un rôle important à jouer dans la mise en place de ce plan et insiste fortement sur sa « territorialisation » estimant que « c'est un gage à la fois d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion », les collectivités locales étant invitées à compléter l'action menée, pour en démultiplier l'impact au niveau local. Le PLF 2021 prévoit ainsi qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour les collectivités locales, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de régions.

SITUATION DE VERMELLES : RETROSPECTIVE

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2018-2019-2020

		2018	2019	2020	
	DEPENSES				
O11	Charges à caractère général	1 105 198,72	1 411 766,43	1 260 444,27	-10,72%
O14	atténuation de produits	2 882,00	2 424,00	1 260,00	
O12	charges de personnel	1 919 192,11	1 810 510,70	1 788 613,66	-1,21%
65	autres charges de gestion courante	308 390,58	299 422,16	401 749,57	34,17%
66	charges financières	71 959,94	62 990,35	54 301,72	-13,81%
67	charges exceptionnelles	18 141,29	19 501,45	20 370,99	4,46%
O42	opération d'ordre dont dot amortissement	104 212,75	91 877,38	143 088,02	
	<b>TOTAL</b>	<b>3 529 977,39</b>	<b>3 698 492,47</b>	<b>3 669 828,23</b>	<b>-0,78%</b>
	RECETTES				
OO2	excédent antérieur reporté	804 232,03	539 317,26	342 891,11	
O13	atténuation de charges	37 966,99	61 881,10	49 382,70	
O42	opération d'ordre (travaux en régie)	9 993,17	16 903,34	6 095,97	
70	produits des services	263 513,56	301 896,16	244 043,14	-19,16%
73	impôts et taxes	2 429 343,15	2 511 572,89	2 478 833,73	-1,30%
74	dotations et participations	970 870,10	998 072,32	996 603,32	-1,47%
75	autres produits de gestion courante	42 290,46	41 967,84	161 570,06	284,98%
76	produits financiers	114,00	114,00	2,60	
77	produits exceptionnels	24 606,60	12 620,38	125 661,16	895,7
	<b>total</b>	<b>4 582 930,06</b>	<b>4 484 345,29</b>	<b>4 405 083,79</b>	<b>-1,76%</b>

Suite aux différents confinements liés à la crise sanitaire et à la fermeture de certains équipements, certaines dépenses sont en diminution :

- article 6042 : achat de prestations de services : les centres de loisirs et la cantine n'ont pas fonctionné au 1<sup>er</sup> confinement. par conséquent diminution des prestations des Francas et de Lys Restauration
- article 6061 : eau. la fermeture des vestiaires explique une diminution de la consommation d'eau

- article 6232 : fêtes et cérémonies : festivités annulées
- article 6288 : autres services extérieurs : annulation des colonies

Par contre, certaines dépenses de fonctionnement ont augmenté en raison du contexte sanitaire comme la fourniture de produits d'entretien, les vêtements de travail, l'achat de masques....

Augmentation également des frais de nettoyage des locaux - article 6283 : l'entretien de certains bâtiments a été confié à un prestataire extérieur.

Concernant les recettes de fonctionnement, la diminution des produits des services s'explique par la fermeture de certaines structures pendant le confinement (cantine, multi-accueil, centres de loisirs, garderie périscolaire) de même que le produit des locations de salles est en diminution également pour les mêmes raisons.

L'augmentation du chapitre 75 (tout comme celle du chapitre 65 en dépense pour le même montant) s'explique par la reprise au budget principal des dépenses et recettes en cours du budget eau potable transféré à la CABBALR au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les charges de personnel au chapitre O12 sont en constante diminution ces 3 dernières années.

#### L'INVESTISSEMENT EN 2020

Voir tableaux Annexe 1 et 2

### **RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

#### FONCTIONNEMENT

##### Dépenses

Montant prévu : 4 313 244.94 €

Montant réalisé : 3 669 828 .23 €

##### Recettes

Montant prévu : 4 313 244.94 €

Montant réalisé : 4 062 192.68 €

Résultat de l'exercice : 392 364.45 €

Excédent reporté 2019 : 342 891.11 €

Résultat de clôture 2020 : 735 255.56 €

## INVESTISSEMENT

### Dépenses

Montant prévu : 1 395 376.39 €

Montant réalisé : 911 197.96 €

### Recettes

Montant prévu : 1 395 376.39 €

Montant réalisé : 734 410.60 €

Résultat de l'exercice : - 176 787.36 €

Déficit reporté 2019 : - 38 903.91 €

Résultat de clôture 2020 : - 215 691.27 €

Intégration des résultats de clôture des comptes du budget eau potable dissous au 31/12/2019 par transfert de compétence. Les services de la trésorerie ont été chargés de constater les écritures de réintégration du budget annexe eau potable dans le budget principal de la commune.

Par conséquent :

Résultat de clôture 2020 en Fonctionnement :

735 255.56 € + 84 440.20 € (excédent budget eau potable 2019) = 819 695.76 €

Résultat de clôture 2020 en Investissement :

- 215 691.27 € + - 61 348.00 € (déficit budget eau potable) = - 277 039.27 €

### Restes à réaliser en Investissement

Dépenses : 403 632.00 €

Recettes : 302 960.00 €

Besoin de financement en Investissement :

277 039.27 € (résultat de l'exercice 2020) + 100 672.00 € (restes à réaliser) = 377 711.27 €

### Affectation du résultat d'exploitation :

819 695.76 € -----) investissement : 377 711.27 €

-----) fonctionnement : 441 984.49 €

## ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Tableau encours prévisionnel de la dette (en annexe)

Echéancier prévisionnel de la dette ( en annexe)

Le taux d'endettement de la commune de Vermelles est de 51.45 %. Le taux moyen des communes de la même strate de population est de 76.7 %.

## FISCALITE LOCALE

Les taux d'imposition des taxes locales sont les mêmes depuis 2017, année où le conseil municipal a décidé de la diminution des taux en raison de l'engagement de la neutralité fiscale suite à la fusion des communautés d'agglomération Artois Lys, Artois Flandres et Artois Comm

Depuis l'année 2020, le conseil municipal ne vote plus de taux pour la taxe d'habitation en raison de sa suppression.

Taux de taxe foncière sur le bâti : 16.03 %

Taux de taxe foncière sur le non bâti : 52.28 %

## RATIOS FINANCIERS DE LA COMMUNE

Données générales des ratios financiers de la ville de VERMELLES -	CA 2020	
	Vermelles	moy de la strate
dépenses réelles de fonctionnement / population ( 4782 hab)	737,5	836
produits des impositions directes/ population	191,39	452
recettes réelles de fonctionnement /population	848,2	1019
dépenses d'équipement brut / population	124,66	292
encours de la dette / population	502,55	782
DGF / population	144,76	151
dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,72	53

La marge d'autofinancement pour la commune est de 94,6 % . Elle permet de révéler la capacité d'une collectivité à financer ses investissements une fois ses dépenses de fonctionnement et sa dette payées et met en lumière les marges de manœuvre de la collectivité à développer ses actions sans avoir recours à l'emprunt. Ce taux est de 89,9 pour les communes de la même strate.

## PERSONNEL COMMUNAL – STRUCTURE DE LA MASSE SALARIALE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
effectifs	49	47	47	43	44	44	41
dont temps non complet	10	11	11	10	8	8	6
répartition homme/femme	18/31	17/30	18/29	16/27	17/27	18/26	16/25
filière administrative et autres	19	19	19	17	18	18	16
filière technique	14	13	13	13	13	14	13
personnel de service	16	15	15	13	13	12	12

### Evolution de la masse salariale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
charges de personnel	2 059 864,31	2 067 048,66	2 073 851,37	1 919 192,11	1 810 510,70	1 788 613,66
	3,88%	0,35%	0,33%	diminution de 7,46%	diminution de 5,66%	diminution de 1,21%

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2021

### **FONCTIONNEMENT**

#### DEPENSES

Charges à caractère général : Poursuite d'une gestion rigoureuse

Travaux de rénovation du centre social Joseph Cadart afin d'y faire un pôle social avec déménagement du CCAS.

Réalisation d'une fresque sur les palissades du stade Roger Mercier dans la rue Béthencourt.

Poursuite de la pose de caméras de surveillance.

Prise en compte de l'organisation des centres de loisirs à la journée et le mercredi. (Prestation Francas + cantine pendant les petites vacances

Concernant les dépenses de personnel, il sera pris en compte le renforcement du personnel du Multi-Accueil à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

2 départs en retraite en 2021 : Dominique Thérage au 1<sup>er</sup> janvier et Robert Dalle au 1<sup>er</sup> juin.

Baisse des subventions aux associations en raison du non fonctionnement ou fonctionnement partiel de celles-ci depuis mars 2020

## RECETTES

Maintien des recettes tarifaires

Maintien des taux d'imposition

Stabilisation du montant de la dotation globale de fonctionnement et maintien du montant de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération

## **INVESTISSEMENT**

### DEPENSES

Travaux de bâtiment

- rénovation de la mairie
- rénovation de la toiture des ateliers municipaux – phase 3 et 4
- changement de certaines menuiseries et du chauffage et remise en état du tableau électrique du centre social . ( CCAS ?)
- changement des menuiseries d'un appartement au-dessus du Multi-Accueil et remise en état des appartements pour location
- réalisation d'un vestiaire douche aux ateliers municipaux
- changement des chaudières aux logements de l'école Andrieu

Travaux de voirie et réseaux

- poursuite du changement des boîtiers éclairage de Noël

Matériel et outillage

- Acquisition de matériel informatique pour les écoles dans le cadre de l'appel à projet
- Mobilier mairie dans le cadre de la rénovation de la mairie
- Acquisition de matériel pour les services techniques
- achat de jardinières et décoration de Noël

Licences – logiciels

- Logiciel dématérialisation urbanisme

## RECETTES

Demandes de subvention pour les travaux de rénovation de la mairie (DETR, DSIL, Plan de relance, fonds de concours)

Demande de subvention pour l'acquisition de matériel informatique dans les écoles



## ANNEXE 2

## BUDGET 2020

## INVESTISSEMENT - DEPENSES

	reports	proposition	BP2020	DM	total budget	réalisé	engagé	REPORTS
002		38 903,91	38 903,91		38 903,91	38 903,91		
16		308 514,87	308 514,87		308 514,87	308 514,87		
040		30 000,00	30 000,00		30 000,00	6 095,97		
041		455,29	455,29		455,29	455,29		
2033		1 500,00	1 500,00		1 500,00			
2051	16 041,00	3 100,00	19 141,00	2 800,00	21 941,00	18 418,19		2 430,00
						1 090,20		962,72
			total 20		23 441,00	19 508,39		962,72
2111	1 656,00	2 000,00	3 656,00		3 656,00	1 656,00		
2115								
2128								
21311							4 704,00	
21312		3 100,00	3 100,00	- 3 100,00	-			
21316				9 985,00	9 985,00		9 984,00	9 985,00
21318	18 000,00	4 205,00	18 000,00		18 000,00	18 579,73		
		3 090,00	4 205,00		4 205,00	4 204,80		
		5 300,00	3 090,00		3 090,00	3 088,80		
		50 000,00	50 000,00	- 5 300,00	-			
					50 000,00		3 564,00	3 564,00
							46 436,00	45 940,00
		10 000,00	10 000,00	- 1 585,00	8 415,00			
				- 1 000,00	- 1 000,00	3 312,00		
						2 058,00		
							1 651,20	1 652,00
2151								
2152								
21534		8 470,00	8 470,00		8 470,00	8 468,30		
21538	10 000,00		10 000,00		10 000,00	5 157,00	4 730,48	4 800,00



ECHEANCIER PREVISIONNEL DE LA DETTE DE 2021 A 2025

Emprunt	Capital origine	Exercice 2021		Exercice 2022		Exercice 2023		Exercice 2024		Exercice 2025	
		Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital
n°e / N° Contrat : 2004 - 6972054 dget : VILLE DE VERMELLES jcl : CONSTRUCTION COMPLEXE MINISTERATIF janisme prêteur : CAISSE D'EPARGNIE	1 000 000,00	11 899,06	62 101,69	9 116,90	64 893,85	6 210,11	67 790,64	3 172,94	70 827,81	0,00	0,00
n°e / N° Contrat : 2011 - 31178992 dget : VILLE DE VERMELLES jcl : TRAVAUX DE VOIRIE janisme prêteur : CREDIT AGRICOLE	600 000,00	2 629,29	71 090,27	190,60	18 238,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
n°e / N° Contrat : 2014 - 00003091892J dget : VILLE DE VERMELLES jcl : AMENAGEMENT PLACE ET PARKING IRIE janisme prêteur : CREDIT FONCIER	1 100 000,00	19 419,57	71 214,11	17 339,08	73 294,60	15 197,79	75 435,88	12 993,95	77 638,72	10 725,73	79 907,93
n°e / N° Contrat : 2016 - N511183EUR0511777/001 dget : VILLE DE VERMELLES jcl : RENOVATION ANCIEN C-SECOURS janisme prêteur : LA BANQUE POSTALE	700 000,00	4 283,47	45 398,81	3 905,50	45 774,78	3 524,38	46 155,90	3 140,10	46 540,18	2 752,82	46 927,66
n°e / N° Contrat : 2017 - N517972EUR0518887/001 dget : VILLE DE VERMELLES jcl : VESTIAIRES-CLUB HOUSE janisme prêteur : LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00	10 687,50	66 666,68	9 787,50	66 666,68	8 987,50	66 666,68	7 987,50	66 666,68	7 087,50	66 666,68
<b>TOTAL INTERET ET CAPITAL</b>	<b>4 400 000,00</b>	<b>48 918,89</b>	<b>316 469,56</b>	<b>40 339,58</b>	<b>288 859,09</b>	<b>33 819,78</b>	<b>266 049,10</b>	<b>27 294,49</b>	<b>261 674,39</b>	<b>20 565,85</b>	<b>193 602,27</b>
<b>TOTAL ANNUITES</b>		<b>365 388,45</b>		<b>309 198,67</b>		<b>289 868,88</b>		<b>288 968,88</b>		<b>214 068,12</b>	

ENCOURS PREVISIONNEL DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE

Emprunt	Capital origine	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
ndé / N° Contrat : 2011 - 31176992 ldgé : VILLE DE VERMELLES jé : TRAVAUX DE VOIRIE ganisme prêteur : CREDIT AGRICOLE	600 000,00	89 329,45	18 239,18											
ndé / N° Contrat : 2004 - 6972054 ldgé : VILLE DE VERMELLES jé : CONSTRUCTION COMPLEXE MINISTRATIF ganisme prêteur : CAISSE D'EPARGNE	1 000 000,00	285 603,99	203 502,30	138 618,45	70 827,81									
ndé / N° Contrat : 2014 - 00003091892J ldgé : VILLE DE VERMELLES jé : AMENAGEMENT PLACE ET PARKING VRIE ganisme prêteur : CREDIT FONCIER	1 100 000,00	698 502,52	627 288,41	553 993,81	478 557,33	400 918,21	321 010,28	238 767,85	154 122,79	67 004,73	22 485,90			
ndé / N° Contrat : 2016 - JN511183EUR0911777001 ldgé : VILLE DE VERMELLES jé : RENOVATION ANCIEN C-SECOURS ganisme prêteur : LA BANQUE POSTALE	700 000,00	533 075,28	487 678,47	441 903,69	395 747,79	349 207,61	302 279,95	254 961,57	207 249,23	159 139,63	110 629,48	61 715,44	12 394,14	
ndé / N° Contrat : 2017 - JN517972EUR0518687001 ldgé : VILLE DE VERMELLES jé : VESTIAIRES-CLUB HOUSE ganisme prêteur : LA BANQUE POSTALE	1 000 000,00	616 666,63	749 999,95	693 333,27	616 666,59	549 999,91	483 333,23	416 666,55	349 999,87	283 333,19	216 666,51	149 999,83	83 333,15	16 666,47
<b>TOTAL</b>	<b>4 400 000,00</b>	<b>2 403 177,87</b>	<b>2 086 708,31</b>	<b>1 817 849,22</b>	<b>1 561 800,12</b>	<b>1 300 126,73</b>	<b>1 106 623,46</b>	<b>910 395,97</b>	<b>711 371,83</b>	<b>509 477,55</b>	<b>349 791,89</b>	<b>211 715,27</b>	<b>95 727,29</b>	<b>16 666,47</b>